

Contrat de location pour la halte spontanée

1. Contractants

Loueur

Prénom, nom : _____

Adresse : _____

NPA, localité : _____

Téléphone : _____

Locataire

Prénom, nom : _____

Date de naissance : _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

NPA, localité : _____

Téléphone : _____

Facultatif : document présenté* : _____

*type de document (passeport, carte d'identité, etc.) et numéro du document

2. Le loueur met à la disposition du locataire le terrain _____ dans la commune de _____ pour la durée du _____ au _____ .

L'extrait de la carte ci-joint fait partie intégrale du contrat.
(facultatif / cocher)

3. Le locataire a le droit de placer _____ unités de logement (caravane ou motorhome) au maximum sur le terrain en question pour héberger _____ personnes au maximum.

4. Le locataire verse au loueur un loyer de CHF _____ en espèces à l'avance. Ce montant comprend aussi les coûts pour la mise à disposition par le loueur d'eau potable, des cabines de toilettes (y compris le nettoyage) et des conteneurs pour les déchets et les eaux d'égout.

5. Le locataire s'engage en particulier :

- › à respecter les règlements en matière de protection contre le bruit, notamment pendant la nuit et les jours fériés,
- › à ne pas jeter de déchets sur le terrain en question, les terrains voisins ou les lieux publics, ni les enterrer ou les brûler. Les ordures doivent être déposées à la place prévue à cet effet en utilisant les sacs à déchets officiels de la commune,
- › à ne pas faire ses besoins en plein air,
- › à ramasser les excréments des chiens,
- › à ne pas laisser pénétrer dans le sol les eaux d'égout, y compris en lavant le linge ou la vaisselle,
- › à ne pas effectuer des travaux qui peuvent polluer le sol, les eaux souterraines ou l'air (par exemple emploi de décapants, ponçage de volets, etc. sans feuille de plastique sur le sol),
- › à entrer sur le terrain en question et en sortir seulement sur les chemins prévus, que ce soit à pied ou en véhicules,
- › à garantir à tout moment l'accès au loueur et aux propriétaires,
- › à allumer des feux seulement dans un foyer contrôlé (par exemple barbecue) et à ne pas provoquer de fumée excessive,
- › à garantir à tout moment l'accès et la traversée du terrain en question par les véhicules,
- › à veiller à ce que ces règles soient observées aussi par les colocataires.

6. Cocher ce qui convient*

Pas de dépôt

Le locataire verse un dépôt de CHF _____ au loueur. Si le locataire ne respecte pas les dispositions des articles 3 et 5, le loueur se réserve le droit de résilier le contrat et de retenir le dépôt prévu à l'article 6. Avec ce dépôt le loueur couvrira le cas échéant les frais qui résultent si le locataire n'observe pas les règles des articles 3 et 5.

* Si le loueur et le locataire ne se connaissent pas, un dépôt est recommandé.

7. A la fin du bail ou en cas de résiliation immédiate, le locataire s'engage à restituer le terrain sans délai dans le même état que celui dans lequel il a été remis.

8. En cas de litige en rapport avec le bail, le tribunal du lieu où se trouve le terrain est compétent.

Lieu, date : _____

Je déclare

avoir reçu le loyer de CHF _____ ainsi

que le dépôt de garantie de CHF _____

Je déclare avoir lu et compris ce contrat

Signature du loueur

Signature du locataire